

# PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois de juillet à 20h00. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme PICHARD Elisabeth, Maire.

**Présents** : Mmes PICHARD, PENON, COUTIER, KOWALIK, LANDAT ; MM. SCOUARNEC, BARTON, ROYER, PRIOD.

**Absents excusés** : Mme BALENGHIEN (procuration à Mme PICHARD), Mme BAYSSIERES, Mme ROIRE (procuration à M. BARTON); M. GIROU (procuration à Mme COUTIER), M. CROUZET (procuration à M. SCOUARNEC), M. WINTERSTEIN (procuration à Mme LANDAT).

**Secrétaire de séance** : Mme LANDAT Nadine.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20H03.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 09/06/23. Vote : UNANIMITÉ.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 28/06/23. Vote : UNANIMITÉ.

Mme le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de retirer deux thèmes à l'ordre du jour à savoir : équipements sportifs, fonds de concours de la CCBHAP, réfection club house et accès tribunes rugby et budget communal DM n°1. Vote : UNANIMITÉ.

Mme PICHARD présente aux élus Mme Dorothée PATEY, stagiaire au service administratif, qui assistera à la séance.

## **CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS, EN LIAISON CHAUDE, AU RESTAURANT SCOLAIRE YVES DELBASTY, RENOUELEMENT DU CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE, ANNEE 2023-2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la délibération n° 51/2022 en date du 6 juillet 2022 portant renouvellement du contrat de fourniture et livraison de repas, en liaison chaude, au restaurant scolaire Yves Delbasty" avec l'E.S.A.T. "Montclairjoie", 42 avenue R. Cassin, 47110 Sainte-Livrade-sur-Lot, à compter du 1er septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023 (hors vacances scolaires) ;

CONSIDERANT que le contrat de restauration scolaire arrive à échéance ;

CONSIDERANT la qualité du dialogue entre l'E.S.A.T. "Montclairjoie" et le personnel communal affecté à la cantine scolaire ;

CONSIDERANT la proposition de l'E.S.A.T. "Montclairjoie".

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- DECIDE de renouveler le contrat de restauration scolaire avec l'E.S.A.T. "Montclairjoie", 42 avenue R. Cassin, 47110 Sainte-Livrade-sur-Lot ;
- DIT que le contrat est passé pour une durée d'un an, reconductible, du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 (hors vacances scolaires) ;
- DIT que le prix du repas par personne et par jour s'élève à 3,973 € HT, soit 4,19 € TTC ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec la présente délibération.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE L'ASSOCIATION SPORTIVE « 4 CANTONS BASTIDES HAUT-AGENAIS PERIGORD » ET LA COMMUNE, ANNEE 2023 - 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le besoin en personnel au groupe scolaire Yves DELBASTY ;

CONSIDERANT que l'association sportive « 4 Cantons Bastides en Haut-Agenais Périgord » peut mettre à disposition du personnel ;

CONSIDERANT la délibération n° 54/2022 en date du 6 juillet 2022 portant convention de mise à disposition de personnel entre l'association sportive « 4 cantons Bastides Haut-Agenais Périgord » et la commune, au titre de l'année 2022 - 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler la convention qui arrive à échéance ;

CONSIDERANT le nouveau projet de convention au titre de l'année 2023-2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- ACCEPTE la mise à disposition de personnel par l'association sportive « 4 Cantons Bastides en Haut-Agenais Périgord » auprès de la commune, service école – cantine, à compter du 4 septembre 2023 pour une durée d'un an (hors vacances scolaires) ;

- APPROUVE la convention de mise à disposition ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec la présente délibération.

### **VOTE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la demande de l'association « Ciné 4 » ;

CONSIDERANT que l'association « Ciné 4 » organise à Cancon une séance de cinéma en plein air, le mardi 25 juillet 2023, au complexe touristique du lac ;

CONSIDERANT la délibération n° 15/2023 en date du 29 mars 2023 portant vote de subventions aux associations au titre de l'année 2023 ;

CONSIDERANT qu'une subvention de 200.00 € a été allouée à « Ciné 4 » pour l'organisation de la séance de cinéma au Clair de Lune ;

CONSIDERANT que le montant de la dépense s'élève à 350,00 € ;

CONSIDERANT qu'il convient de voter une subvention exceptionnelle complémentaire de 150.00 € ;

CONSIDERANT le budget 2023 de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2023, une subvention exceptionnelle complémentaire comme suit :

ASSOCIATION	Subvention 2023
Ciné 4 – Ciné au clair de lune	150,00 €

- DIT qu'au total la subvention attribuée à « Ciné 4 » pour l'organisation de la séance de cinéma en plein air s'élève à 350.00 € (200.00 € déjà allouée par délibération n° 15/2023 en date du 29 mars 2023) ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

### **VENTE MATERIEL COMMUNAL, REMORQUE PLATEAU**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la délibération n° 77/2018 en date du 13 septembre 2018 portant acquisition d'une remorque plateau immatriculée DQ-624-PV ;

CONSIDERANT le stockage dans les ateliers municipaux de cette remorque dont les employés communaux n'ont plus l'utilité ;

CONSIDERANT l'offre de reprise de la remorque formulée par la commune de Pinel-Hauterive ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- DECIDE de vendre en l'état la remorque plateau, immatriculée DQ-624-PV, à la commune de Pinel-Hauterive pour un montant de 1 200.00 € ;
- AUTORISE Mme le Maire à émettre le titre de recette à intervenir ;
- DIT que cette recette sera inscrite au budget ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

### **CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE ET D'UN REFECTOIRE, ACTE D'ENGAGEMENT, ATELIER GIET ARCHITECTURE**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de construction d'un pôle Petite Enfance / Enfance et d'une Cuisine Centrale / Réfectoire sur le territoire de la commune de Cancon, à proximité du groupe scolaire Yves Delbasty ;

CONSIDERANT le projet intercommunal de construction d'un pôle petite enfance / enfance ;

CONSIDERANT que le projet communal de construction d'une cuisine centrale / réfectoire ;

CONSIDERANT la délibération n° 06/2022 en date du 20/01/22 portant création d'un groupement de commandes avec la Communauté des Communes Bastides en Haut-Agenais Périgord (CCBHAP) pour le concours de maîtrise d'œuvre et la consultation liée aux travaux ;

CONSIDERANT que le concours de maîtrise d'œuvre est arrivé à son terme. L'atelier GIET Architecture, domicilié à Bordeaux, a été désigné lauréat ;

CONSIDERANT l'acte d'engagement ayant pour objet la construction d'une cuisine centrale et d'un réfectoire à Cancon ;

CONSIDERANT l'annexe financière à l'acte d'engagement portant répartition des montants entre les membres du groupement ;

CONSIDERANT que dans le cas où une partie des travaux et/ou du chantier du projet intercommunal (création d'un pôle petite-enfance / enfance) seraient concomitants, les honoraires seront renégociés globalement sur l'ensemble des deux projets du pôle petite enfance / enfance et de celui de la cuisine centrale / réfectoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- ACCEPTE l'acte d'engagement et l'annexe financière transmis par l'Atelier Giet Architecture ;
- APPROUVE l'ensemble des missions énumérées à l'article 2.2 (mission de base, autres missions de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires) ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour signer l'acte d'engagement et toute pièce nécessaire pour mener à bien cette opération.

## **EQUIPEMENTS SPORTIFS, FONDS DE CONCOURS DE LA CCBHAP, REFECTION CLUB HOUSE ET ACCES TRIBUNES RUGBY** (sujet ajourné)

### **BUDGET COMMUNAL, DM N° 1** (sujet ajourné)

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Mme PICHARD :*

- Fait part aux élus d'un nouveau projet mis en place par l'Office du Tourisme Cœur de Bastides « Géocaching ». L'OT va créer 43 caches géocaching dans les 43 communes de la CCBHAP afin d'inciter les visiteurs à découvrir le territoire. A Cancon, une cache a été posée à l'église de Milhac. L'OT sera présent tous les lundis de l'été sur le marché hebdomadaire et le lundi 31 juillet sur la place du Foirail à l'occasion du Comice Agricole.
- Informe les élus que la DDT 47 souhaite connaître la liste des agriculteurs particulièrement touchés par les orages de la nuit du 20 juin 2023 (voire du 6 et 23 mai) ceci afin de déclencher une procédure de reconnaissance au titre de l'Indemnité de Solidarité Nationale (ISN) ;
- Dit que tout l'été la chapelle, située à proximité de la Maison des Associations, accueille différentes expositions, invite les élus et les administrés à s'y rendre ;
- Donne lecture du communiqué de presse de la CCBHAP au sujet de l'état des lieux et des nouveautés de la gestion des déchets. Les résultats sont encourageants, l'évolution des tonnages est très satisfaisante. Il convient d'être attentif à la qualité du tri. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les biodéchets doivent être retirés de la poubelle résiduelle et le dépôt des déchets verts, à la déchetterie, sera facturé aux particuliers. Le choix a été fait d'enlever le coût global de ces déchets du pot commun de la redevance payée par tous les contribuables de façon à ce que seuls ceux qui amènent leurs déchets verts (20%) en assument le coût réel (7 € le m<sup>3</sup>) ;
- Fait part aux élus que des plans de Cancon sont disponibles au secrétariat de la Mairie ;
- Rappelle les dates et la programmation des Marchés de Producteurs de Pays (MPP) :
  - Le mercredi 19 juillet « The Rodgers » (association : Studio Danse Cancon) ;
  - Le mercredi 26 juillet « Low In Put » (association : Secours Populaire) ;
  - Le mercredi 2 août « Loula B » (association : ADMR) ;
  - Le mercredi 9 août « Glitch » (association : La Boule Canconnaise).Ces marchés auront lieu sur la place du Foirail.
- Remercie M. BONETTI qui a réalisé, gracieusement, une boîte à livres installée au City Stade ;
- Dit qu'un commercial du groupe Sud-Ouest fait du démarchage dans le bourg. Il ne vient pas de la part de la Mairie et ses méthodes sont un peu discutables ;
- Le prochain Conseil municipal se réunira le mercredi 16 août 2023 à 20h00.

*M. PRIOD :*

- Informe que l'exposition photo, à la chapelle, du 25 juin au 6 juillet, a accueilli 115 personnes (dont 3 classes du groupe scolaire Yves Delbasty).

*Mme COUTIER :*

- Fait part aux élus du projet de rénovation du club house, des vestiaires et de l'accès aux tribunes du rugby. Un dossier de demande de subventions est en cours de préparation ;

*M. SCOUARNEC :*

- Rappelle la date du Comice Agricole : le lundi 31 juillet 2023.
- Donne le compte rendu de la réunion avec les associations locales le jeudi 29 juin 2023. Cette rencontre avait pour objectif d'actualiser le planning d'occupation de la Salle Multi-Activités et le planning des manifestations annuelles.

Clôture de la séance à 20h51  
La Secrétaire, Nadine LANDAT



Fait à CANCON, le 10/07/2023  
Madame le Maire, Elisabeth PICHARD

